Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Vu l'arrêté du 24 juillet 2015 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),

- Vu l'arrêté du 24 juillet 2015 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),

- Vu l'arrêté du 15 octobre 2015 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2016,

- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 :
Le jury du concours interne du CAPES et du CAER CAPES-PRIVE, section philosophie, est constitué comme suit pour la session 2016 :

Président

M. Antoine LEANDRI Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie de CRETEIL

Vice-Présidente

Mme Claire ETCHEGARAY Maître de conférences des universités	Académie de VERSAILLES

Secrétaire Général

M. Alain LASALLE Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie de PARIS

Membres du jury

M. Arnaud BOUANICHE Professeur agrégé de classe normale	Académie de LILLE
Mme Anissa CASTEL-BOUCHOUCHI Professeur de chaire supérieure	Académie de PARIS
Mme Catherine LAMARQUE Professeur de chaire supérieure	Académie de CRETEIL
Mme Nadine LAVAND Professeur de chaire supérieure	Académie de BORDEAUX
M. Jean-Michel LESPADE Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie de BORDEAUX
M. Antoine MARS Professeur agrégé de classe normale	Académie de VERSAILLES
M. Jean MONTENOT Professeur agrégé de classe normale	Académie de PARIS
Mme Emmanuelle ROUSSET Professeur de chaire supérieure	Académie de VERSAILLES

Article 2 : La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 19 novembre 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,
Le sous-directeur du recrutement

Jean-François PIERRE